

Commune de **MARCIEUX**
(département de La Savoie - 73)

Carte Communale

Résumé Non Technique de la révision de la carte communale de Marcieux



Parc d'Activités de Côte Rousse
180 Rue du Genevois - 73000 Chambéry
04 79 70 55 64 - contact@atelierbda.fr

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération
du Conseil Municipal approuvant la carte communale en
date du :

27 Décembre 2019
Le Maire

Approuvé par arrêté préfectoral en date du

Le Préfet

Résumé Non Technique (dans le cadre de l'évaluation environnementale de la révision de la carte communale de Marcieux)

I - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DE SES ENJEUX ◀

II - SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS PRISES POUR LE ZONAGE ◀

III - SYNTHÈSE DES IMPACTS DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE ◀



- CARACTERISTIQUES TERRITORIALES-

1. Situation géographique

Marcieux est situé dans le département de la Savoie, dans le secteur de l'Avant Pays Savoyard, et est limitrophe du bourg de Novalaise. La commune est constituée d'un chef-lieu peu dense et d'une multitude de petits hameaux/écarts

2. La démographie de la commune

D'après le recensement 2015 de l'INSEE, la commune compte 163 habitants. Le territoire est attractif, bien que la démographie ait diminué ces 5 dernières années, du fait notamment du départ de jeunes des familles implantées sur la commune (départs supérieurs aux arrivées des nouveaux habitants).

3. Les logements et consommation d'espaces

Depuis 2008, 24 logements ont été créés, dont 9 à partir du bâti existant. Pour créer ces 15 logements sur des terrains à bâtir, 1,84 ha de terrains ont été nécessaires, notamment sur du foncier agricole.

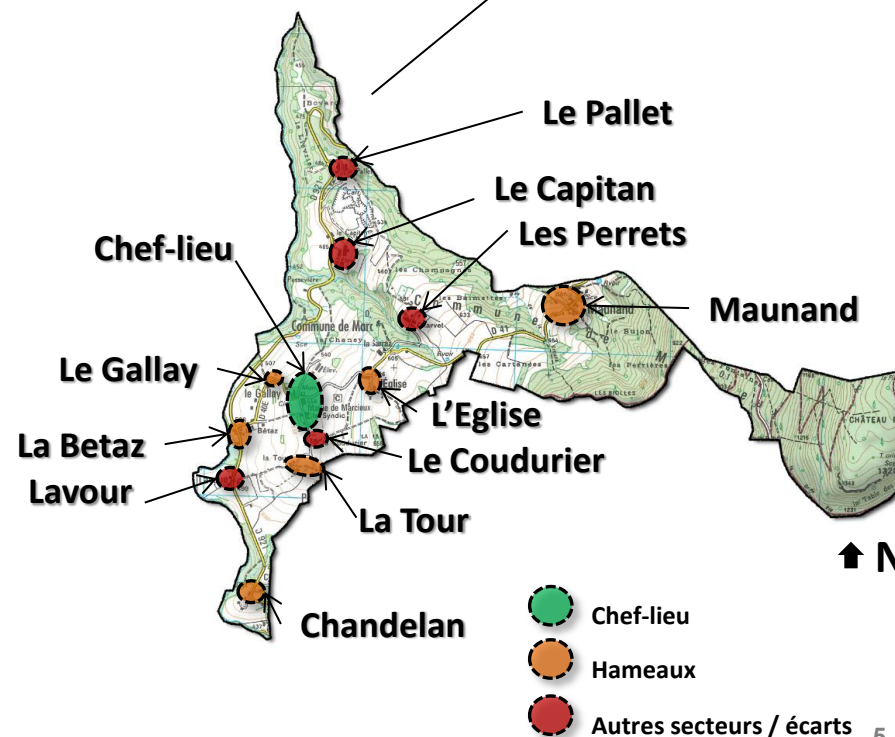
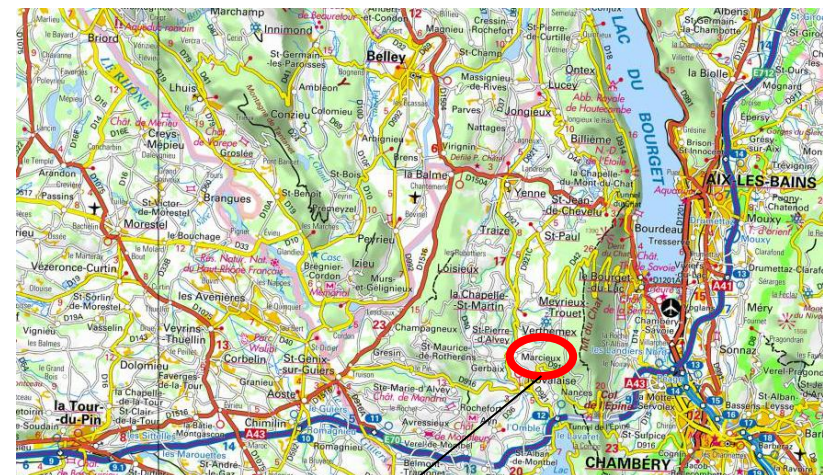
4. Les activités économiques

La commune de Marcieux n'a plus d'agriculteur sur son territoire. Des agriculteurs venant de l'extérieur viennent entretenir les terres sur le territoire. Un bâtiment à volailles est également situé sur le secteur du Pallet.

Une dizaine d'entreprises (artisanat, services, ...) sont également implantées sur la commune.

5. Les déplacements

La commune est située proche de l'échangeur autoroutier du lac d'Aiguebelette. Une majorité des actifs travaille sur Chambéry (situé à environ 20 mn). Le territoire n'est pas desservi par les transports en commun.





- LE MILIEU PHYSIQUE -

1. Relief et configuration du territoire

Le territoire est implanté sur le versant orienté ouest du massif de l'Épine, avec une partie complètement boisée à l'amont du territoire.

Les zones urbanisées, restreintes mais nombreuses, sont réparties sur la partie aval de la commune (à l'ouest), à l'exception du hameau de Maunand.

2. Occupation du sol

Le territoire de Marcieux comprend :

- des espaces naturels (versant boisé sur la partie est de la commune, et boisements ponctuels sur le territoire)
- Des espaces agricoles, principalement en prairie
- Des groupements dispersés et constructions isolées et dispersées sur le territoire

3. Géologie

La commune de Marcieux est située dans le prolongement de la chaîne du Jura entaillée par des vallées alluviales, qui affluent sur la partie Est, sommet du versant de l'Épine.

Sur la partie Ouest du territoire, la géologie se démarque par de molasses (couches de l'ère ternaire) et de moraines (dépôts de glaciers datant de l'ère quaternaire). **La nature des sols des secteurs où sont majoritairement présentes les constructions reste hétérogène et peut varier d'un endroit à l'autre.**

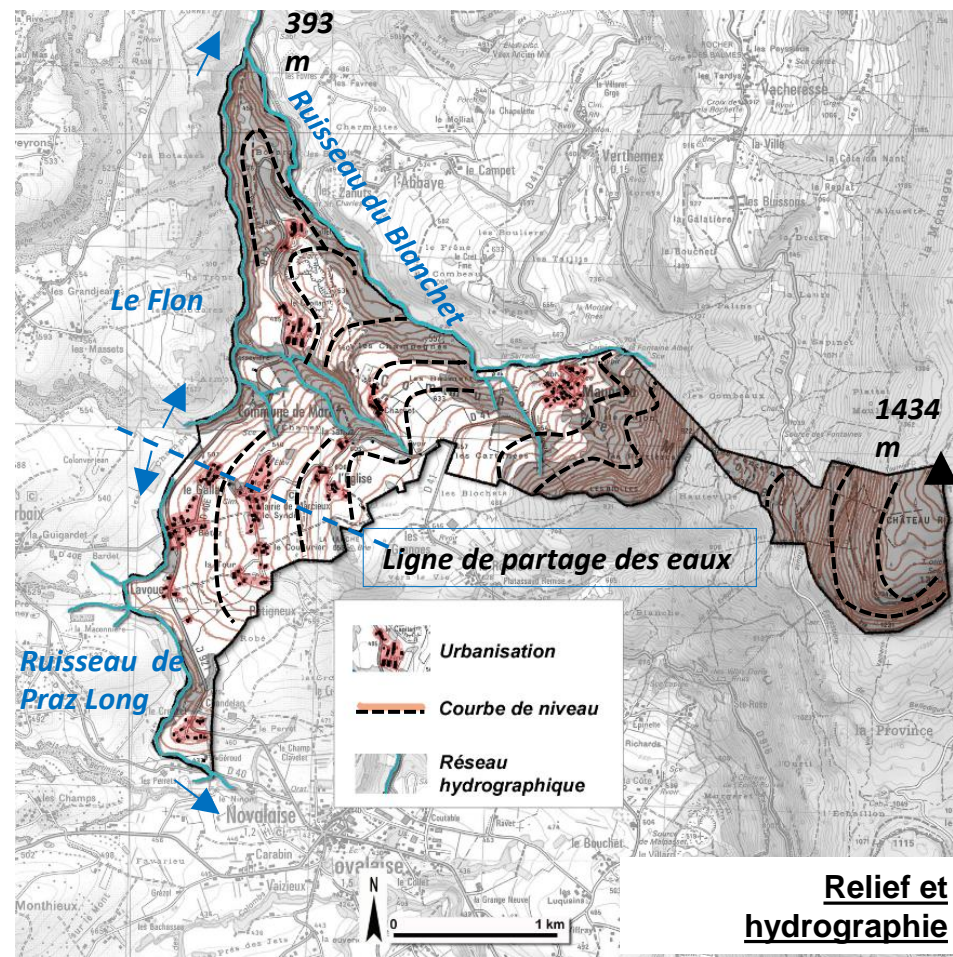
4. Réseau hydrographique

3 ruisseaux traversent le territoire et forment une partie des limites communales :

- Le Praz Long, qui coule vers Novalaise

- Le Blanchet qui se jettent dans le Flon qui se rejette lui-même dans le Rhône.

Une ligne de partage des eaux Nord/Sud est située au niveau du chef-lieu.





- LA GESTION DE L'EAU -

1. Alimentation en eau potable

La gestion de la ressource en eau, du captage à la distribution, est assurée par la syndicat des eaux de la région du Thiers.

Ressource disponible

La commune est alimentée par la ressource unique du captage de la source de Fontaine Albert, située sur la commune de Verthemex.

La capacité de ce captage à l'étiage, c'est à dire au moment où la source donne le moins d'eau, a été recensée à **61,3 m3/jour**.

Protection de la ressource

3 périmètres de protection de la ressource ont été définis (immédiat, rapproché, éloigné, et le périmètre rapproché de protection) sur Verthemex et Marcieux.

Besoins actuels :

Les besoins actuels (consommation des habitants, touristiques, services communaux, ..) affichés dans la note de calcul pour la mise à jour du bilan ressources/besoins sont de **56,41 m3/jour**

Bilan Ressource/Besoin futur

Compte tenu de l'évolution projetée pour Marcieux (+ 10 abonnés logements pour les 10 prochaines années), le besoin en ressource est estimé à 4,54 m3/jour supplémentaires par rapport à la situation actuelle, ce qui portera le besoin total à **60,95 m3/j, soit une utilisation de 99% de la ressource disponible à l'étiage (en situation défavorable)**.

Hypothèse de l'interconnexion

Dans l'hypothèse où le réseau de Fontaine Albert est raccordé à celui du Fontanet, le bilan ressource besoin devient plus confortable, avec une sollicitation de 80 % de la ressource en situation future (ressource disponible à l'étiage de 76,3 m3/j pour un besoin futur de 60,65 m3/j).

2. Assainissement des eaux usées

Le territoire est desservi en partie par un réseau d'assainissement collectif.

En ce qui concerne l'assainissement collectif : la commune est pour partie desservie par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif (les usées et pluviales sont gérées séparément) qui longe la partie ouest du territoire. Les secteurs de Chandelan, Lavours, La Betaz et Le Gallay bénéficient de cette desserte. Les eaux sont ensuite gérées par une station d'épuration située sur La Bridoire (des travaux d'amélioration vont être lancés à partir de 2019 sur cet ouvrage).

En ce qui concerne l'assainissement individuel : L'assainissement non collectif concerne les autres secteurs du territoire, avec une aptitude des sols hétérogène, mais globalement bonne. Au niveau de l'intercommunalité, le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) a pour mission de vérifier les habitations relevant de l'assainissement non collectif. Il convient de rappeler que tout système d'assainissement non collectif nécessite au préalable une étude de faisabilité sur la parcelle concernée par un projet.

3. Gestion des eaux pluviales

Les eaux usées et pluviales sont traitées de manière séparée, le territoire disposant de réseaux séparatifs sur la partie desservie par l'assainissement collectif.

Les eaux de pluie sont ainsi traitées soit à la parcelle (notamment pour les constructions les plus récentes), soit évacuées dans un exutoire (de type fossés ou ruisseaux existants).



- PATRIMOINE NATUREL -

1. La zone Natura 2000 :

La commune est le support d'une zone Natura 2000, « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant Pays Savoyard (FR8201770) ». Cette zone est composée d'un total de 3151 ha de sites plus ou moins élargis répartis sur 33 communes, Celui-ci a été actualisé en 2006. Cela concerne pour Marcieux une faible partie à l'Ouest à cheval sur la commune de Gerbaix : « Le marais des Grands Champs ».

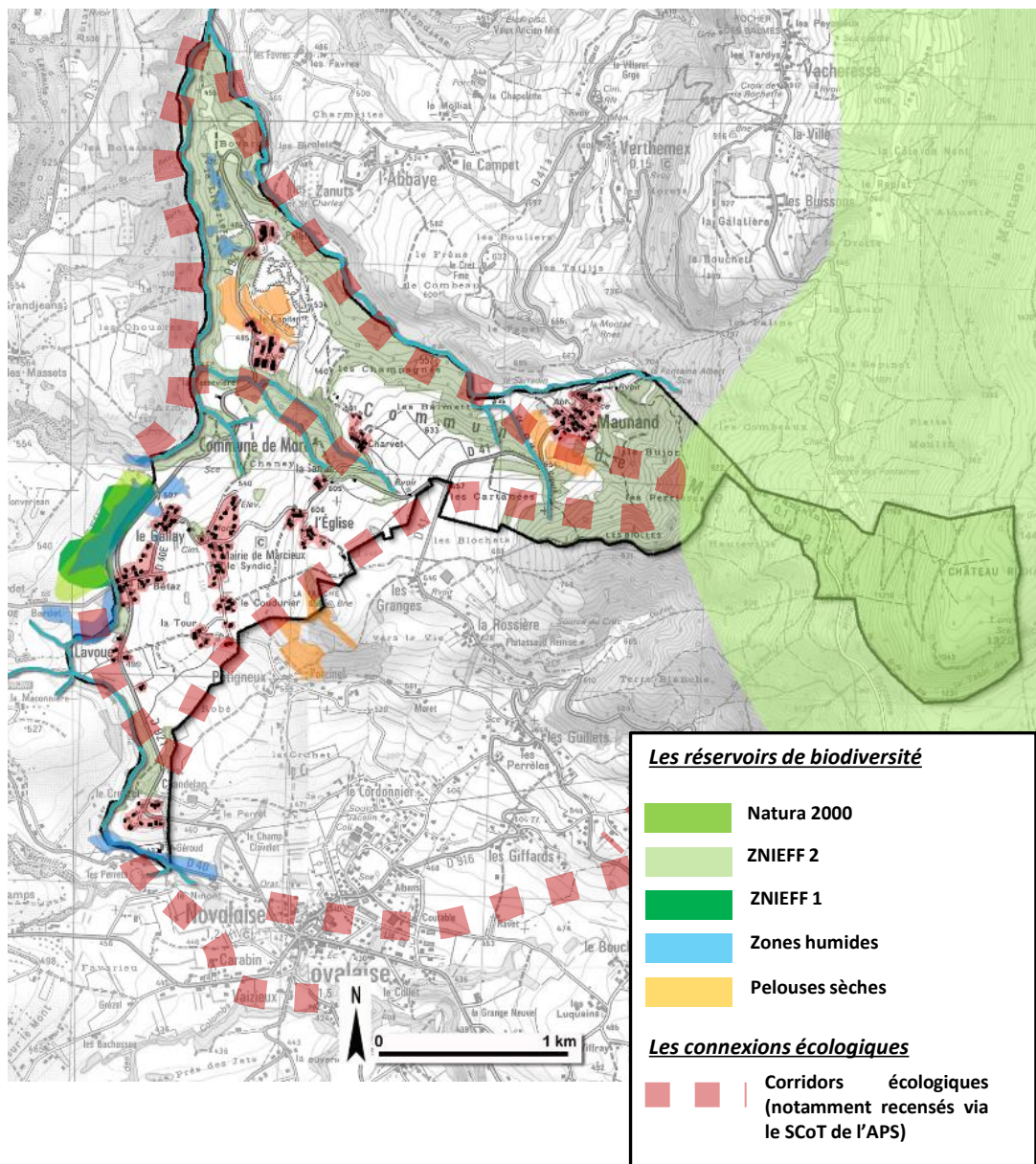
2. Les autres zones de réservoirs de biodiversité

En plus de la zone Natura 2000, on recense sur le territoire :

- Des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique, Floristique (zones d'inventaire de la biodiversité), avec une ZNIEFF de type 2 (ensemble biogéographique) « Montagne de l'Epine et du Mont du Chat » et une ZNIEFF de type 1 (secteur localisé) « Marais des Grands Champs »
- 6 sites de zones humides (secteurs présentant une végétation et des sols particuliers aux milieux humides)
- des pelouses sèches (secteurs en prairie agricole rase, avec une végétation particulière)

3. Les connexions écologiques

Des corridors écologiques (c'est-à-dire des espaces préférentiels de déplacements de la faune), sont recensés sur la commune, et font le lien avec les réservoirs de biodiversité présents dans l'environnement proche.





- RISQUES, DECHETS, NUISANCES ET POLLUTIONS -

1. Risques naturels et technologiques

La commune ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) ni de DICRIM, ni de document recensant les risques par territoire. Elle est concernée par les risques suivants :

- **Le risque sismique** : un zonage de la France a été élaboré selon 5 zones (décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010) et la commune apparaît comme étant en zone d'aléa moyen
- **Le risque « retrait et gonflement d'argile »**, qui correspond aux mouvements de dilatation des matériaux argileux composant le sol, est classé de faible sur une grande partie de la commune.

Aucun risque technologique n'est recensé sur le territoire.

2. Gestion des déchets

Concernant la gestion des déchets, la CCLA est en charge de la collecte et de la gestion des déchets. Une déchèterie est située sur la commune limitrophe de Novalaise

3. Nuisances et pollutions

Nuisances sonores

On ne recense pas d'infrastructure génératrice de nuisance sonore sur le territoire, en dehors de la carrière, éloignée des zones bâties (impact davantage lié au passage des camions).

Proximité des sièges d'exploitation

Les nuisances que peuvent occasionner les sièges d'exploitation sont de forme olfactive, visuelle ou sonore mais une seule est présente sur la commune. Des règles de réciprocité sont prévues entre ce bâtiment accueillant du bétail et le bâti environnant

La carrière

Une carrière est présente sur la commune, avec une autorisation d'exploitée renouvelée en 2013 pour 20 ans. Les nuisances sont essentiellement liées au passage des camions, qui impactent la commune limitrophe de Novalaise.

- CLIMAT ET ENERGIES -

1. Le climat

La commune de Marcieux est soumise aux influences climatiques continentales. Les précipitations sont en moyenne d'environ 1500 mm/an (du fait de sa position sur le versant de l'Epine retenant les perturbations atmosphériques) pour des températures moyennes de 10,5°C.

2. Qualité de l'air

En matière de qualité de l'air le territoire de Marcieux est concerné par le Schéma Régional du Climat, de l'Air, et de l'Energie (SRCAE), approuvé le 24 avril 2014, ainsi que le Plan Climat Energie Territorial de la Savoie, adopté en 2013. D'une manière générale, la qualité de l'air sur la commune peut être qualifiée de bonne, au regard de l'éloignement de la commune des grands axes de transports et des pôles urbains.

Les principaux enjeux environnementaux

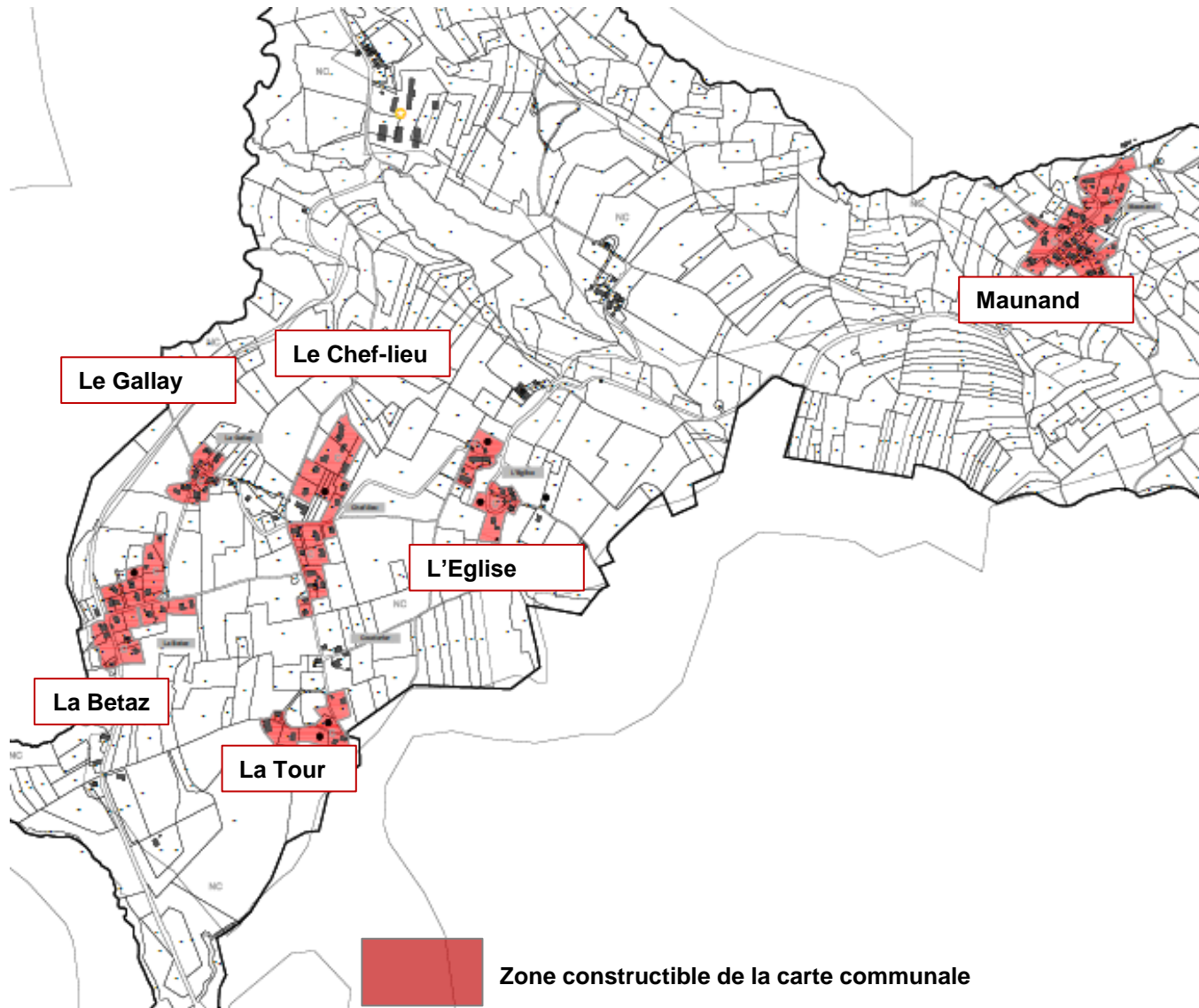
En termes de gestion de l'eau, il s'agira de veiller à ce que le développement se fasse en cohérence avec la ressource en eau disponible, notamment au regard de la fragilité du bilan ressource besoin actuel du captage de Fontaine Albert en situation défavorable.

Au vu de la consommation importante des espaces agricoles par l'urbanisation ces dernières années, il s'agira dans le projet de carte communale de resserrer l'emprise constructible

La commune possède une grande richesse écologique traduite par des inventaires et zonages patrimoniaux en faveur de la préservation de ces zones. Il s'agit dans la carte communale de prendre en compte ces éléments dans un objectif global de conservation de la biodiversité et des trames vertes et bleues.



- LES SECTEURS CONSTRUCTIBLES -



Les secteurs proposés en zones constructibles à la carte communale sont les suivants :

- La Betaz
- Le Gallay
- Le Chef-lieu
- La Tour
- L'Eglise
- Maunand

L'emprise constructible (constructions existante comprise) s'élève à environ 13 ha.

Au total, le zonage de la carte communale propose :

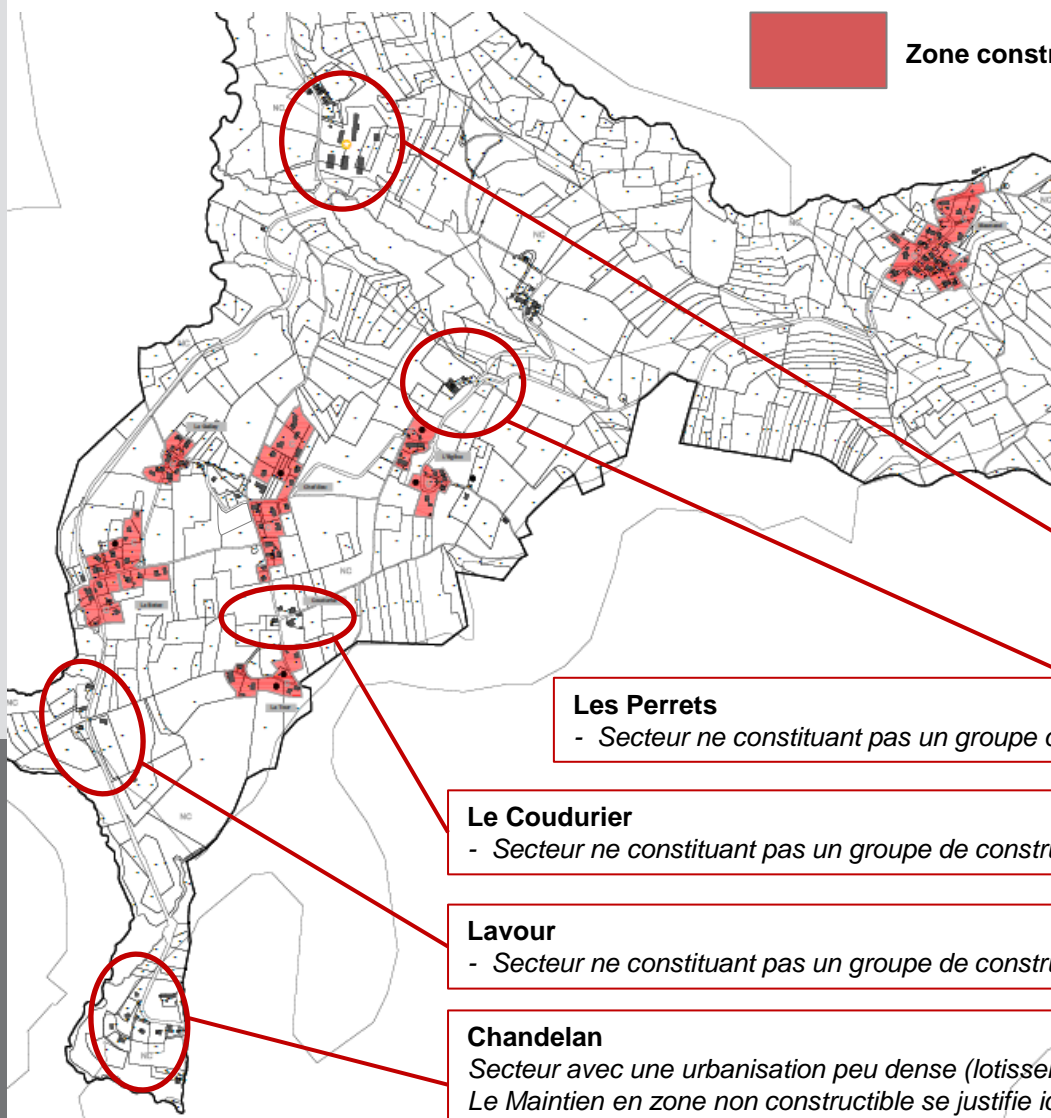
- un offre en potentiel constructible de **0,84 ha** servant à l'accueil de logements sur des terrains à bâtir

Par rapport à la précédente carte communale, la révision a impliqué :

- Le déclassement des secteurs de Chandelan, Lavour, Les Perrets, Le Coudurier, Le Capitan en zone inconstructible (voir page suivante)
- Le retrait de plus de 9 ha d'emprise constructible, dont 4,86 ha ayant la capacité d'accueillir de nouvelles constructions



- LES SECTEURS INCONSTRUCTIBLES -



Zone constructible de la carte communale

La révision de la carte communale implique également la déclassement de certains secteurs indiqués ci-dessous, pour les raisons suivantes.

Le Capitan

- Secteur ne constituant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne
- Proximité d'un bâtiment d'élevage

Les Perrets

- Secteur ne constituant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

Le Coudurier

- Secteur ne constituant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

Lavour

- Secteur ne constituant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

Chandelan

Secteur avec une urbanisation peu dense (lotissement de grandes parcelles)
Le Maintien en zone non constructible se justifie ici pour maîtriser le nombre de logements à produire au sein de la carte communale par rapport au tissu urbain existant



Les tableaux suivants présentent une synthèse, par thématique des impacts des orientations prises dans la révision de la carte communale.

 Impacts positifs sur l'environnement

 Impacts négatifs sur l'environnement

 Impacts neutres sur l'environnement

Dimensions de l'environnement	Domaines	Incidences de la carte communale sur Natura 2000 et l'environnement	Mesures complémentaires pouvant être mises en œuvre	Indicateurs de suivi proposés
<p>LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS</p> <p><i>Objectifs : Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain</i></p>	<p>Développement local</p> <p>Urbanisme</p>	<p><input type="checkbox"/> La carte communale prévoit une consommation totale de 0,84 ha dont 0,38 d'espaces agricoles et naturels pour les 10 prochaines années dédiés aux nouveaux logements.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les surfaces dédiée au logement, cela correspond à 0,19 ha de moins que la consommation de ces dix dernières années, pour un nombre de constructions sur des terrains à bâtir équivalent (mesure de réduction)</p> <p><input type="checkbox"/> La révision de la carte communale prévoit la suppression de nombreuses parcelles en extension, afin de recentrer l'urbanisation en densification des structures existantes (mesure de réduction)</p>		<p><input type="checkbox"/> Nombre de logements créés et surfaces consommées par l'urbanisation à vocation d'habitat</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de bâtiments créés et surfaces consommées par l'urbanisation à d'activités/équipements</p>
<p>LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS</p> <p><i>Objectifs : Préserver la biodiversité et la vitalité des écosystèmes par le maintien des conditions de reproduction</i></p>	<p>Faune/Flore</p> <p>Milieus Naturels</p>	<p><input type="checkbox"/> Les zones bâties et constructibles de la carte communale sont situées en dehors des périmètres concernés par le projets de sites Natura 2000, ainsi que les zones de réservoirs de biodiversité ou de corridor écologique (mesure d'évitement)</p> <p><input type="checkbox"/> Le PLU ne prévoit pas « d'urbanisation linéaire » limitant ainsi les coupures dans les déplacements de faunes potentiels. (mesure d'évitement)</p>	<p>⇒ Favoriser une gestion agricole extensive des parcelles situées en zones de réservoir de biodiversité (en évitant par exemple la mutation des prairies de fauche en champs de culture)</p>	<p><input type="checkbox"/> Suivi des zones Natura 2000 par le CEN Savoie</p> <p><input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine paysager et naturel</p> <p><input type="checkbox"/> Suivi sur des Mesures Agro-environnementales (MAE) : nombre d'agriculteurs adhérents, surfaces concernées</p>



Dimensions de l'environnement	Domaines	Incidences de la carte communale sur Natura 2000 et l'environnement	Mesures complémentaires pouvant être mises en œuvre	Indicateurs de suivi proposés
LES POLLUTIONS ET LA QUALITÉ DES MILIEUX <i>Objectifs : Minimiser les rejets dans les milieux et adapter ces rejets à la capacité des ces milieux</i>	Air (rejet et qualité)	<input type="checkbox"/> Le développement prévu n'aura pas d'impact marqué sur la qualité de l'air du territoire		
	Eaux (rejet et qualités)	<input type="checkbox"/> Les projets de développement sont situés en grande partie sur des secteurs non desservis par l'assainissement collectif. <input type="checkbox"/> Néanmoins la qualité des sols reste relativement bonne sur ces secteurs, permettant de mettre en place des solutions efficaces d'assainissement collectif. <input type="checkbox"/> Une augmentation des constructions nouvelles pour les 10 prochaines années engendrera une augmentation des flux d'eaux pluviales. Le développement reste néanmoins plus faible que ce que prévoyait le document d'urbanisme précédent (mesure de réduction)	⇒ Mise en place de systèmes autonomes performants ⇒ Elaboration d'une étude hydraulique pour améliorer la gestion des eaux pluviales sur le territoire ⇒ Inciter à une gestion des eaux pluviales à la parcelle, dans la mesure des possibilités d'infiltration du sol.	
	Sols (qualité)	<input type="checkbox"/> Pas d'enjeu de pollution des sols sur la carte communale de la commune (hormis la problématique de certaines pratiques agricoles, soumis à la réglementation autre que celles de l'urbanisme)		
	Déchets (quantité et qualité)	<input type="checkbox"/> Le développement modéré n'aura pas de conséquence significative sur l'augmentation du volume de déchets. Le développement est d'ailleurs plus faible que ce que prévoyait le document d'urbanisme précédent (mesure de réduction)		



Dimensions de l'environnement	Domaines	Incidences de la carte communale sur Natura 2000 et l'environnement	Mesures complémentaires pouvant être mises en œuvre	Indicateurs de suivi proposés
<p>LES RESSOURCES NATURELLES</p> <p><i>Objectifs : Assurer l'utilisation durable des diverses sources naturelles physiques (eau, sol, énergie), en les préservant de manière à ce que les générations futures puissent avoir le même niveau de développement</i></p>	<p>Eau (consommation)</p>	<p><input type="checkbox"/> L'augmentation de la population aura un impact relatif sur la ressource en eau, entraînant une augmentation d'environ 10 % de la consommation pour les abonnés de Marcieux</p>	<p>⇒ Poursuite des efforts sur le rendement des réseaux</p>	<p><input type="checkbox"/> Suivi de la consommation afin d'affiner le bilan ressource/besoin, en vu de la réalisation de l'interconnexion avec la source du Fontanet.</p>
	<p>Sol et espaces (consommation)</p>	<p><input type="checkbox"/> Voir la dimension « Consommation de l'espace »</p>		
	<p>Energie</p>	<p><input type="checkbox"/> La carte communale ne pourra réglementairement imposer des mesures complémentaires sur l'efficacité énergétique des nouvelles constructions autre que l'application de la RT 2012</p>		
<p>LES RISQUES :</p> <p><i>Objectifs : Minimiser et prévenir les risques naturels, sanitaires et technologiques</i></p>	<p>Risques naturels</p>	<p><input type="checkbox"/> Il n'y a pas de documents recensant les risques naturels sur le territoire.</p>	<p>⇒ Si cela s'avérait nécessaire, lancement d'une étude de type PIZ (Plan d'Indexation en Z) pour connaître la localisation des risques sur le territoire.</p>	



Dimensions de l'environnement	Domaines	Incidences de la carte communale sur Natura 2000 et l'environnement	Mesures complémentaires pouvant être mises en œuvre	Indicateurs de suivi proposés
<p>LE CADRE DE VIE ET PATRIMOINE (NATUREL ET CULTUREL) :</p> <p><i>Objectifs : Améliorer la qualité de vie, réduire les nuisances, transmettre aux générations futures les éléments du patrimoine local</i></p>	<p>Paysage</p> <p>Architecture</p> <p>Patrimoine</p>	<p>☐ L'urbanisation future, cantonnée en grande partie dans les enveloppes urbaines (ou en épaissement de celle-ci), préserve la qualité du paysage urbain (mesure de réduction).</p>		